

*Informations générales relatives à l'institution*

Numéro d'identification (BCE)	0861 006 345
Type d'institution	Régie Communale Autonome
Nom de l'institution	Régie Communale Autonome de Charleroi
Période de reporting	2024

	Nombre de réunions
Conseil d'Administration	11
Bureau exécutif	13

Membres du Conseil d'administration

Fonction <sup>5</sup>	Nom et Prénom	Rémunération annuelle brute <sup>7</sup>	Détail de la rémunération et des avantages <sup>8</sup>	Justification de la rémunération si autre qu'un jeton	Liste des mandats dérivés liés à la fonction et rémunération éventuelle	Pourcentage de participation aux réunions
Présidente* du 01/01 au 17/12/24	MANOUVRIER Line	X	X	X	X	70
Administrateur* Président à pd 17/12/24	CHAI'BAI Karim	X	X	X	X	81.82
Administratrice* du 01/01 au 18/06/24	CHOEL Manon	X	X	X	X	20
Administratrice* du 01/01 au 17/12/24	JANDRAIN Babette	X	X	X	X	70
Administratrice - Membre du Bureau exécutif	PATTE Julie	X	X	X	X	90.91
Administrateur	DOGRU Mahmut	X	X	X	X	63.64
Administrateur - Membre du Bureau exécutif	GOFFART Eric	X	X	X	X	100
Administrateur	LEMAIRE Thomas	X	X	X	X	100

<sup>5</sup> Indiquer la fonction la plus élevée de l'administrateur, celles-ci étant : président, vice-président, administrateur chargé de fonctions spécifiques (membre du bureau exécutif, du comité d'audit ou d'un comité de secteur) ou administrateur.

<sup>7</sup> La rémunération comprend les avantages en nature. La rémunération comprend, le cas échéant, le montant total des jetons de présence perçus. Les rémunérations sont limitées aux plafonds applicables en matière de rétribution et d'avantages en nature dans le cadre de l'exercice des mandats dérivés, conformément à l'article L5311-1, § 1 du Code.

<sup>8</sup> Détailler les différentes composantes de la rémunération brute annuelle et des avantages (indemnité annuelle ou montant de jetons de présence par fonction, autres avantages éventuels). L'avantage en nature est défini comme tout avantage généralement quelconque qui ne se traduit pas par le versement d'une somme et qui est consenti en contrepartie de l'exercice du mandat. Le montant des avantages en nature dont bénéficient les titulaires d'un mandat dérivé est calculé sur base des règles appliquées par l'administration fiscale en matière d'impôts sur les revenus (article L5311-2, § 1<sup>er</sup>).

Administrateur* du 01/01 au 17/12/24	MAGNETTE Paul	X	X	X	X	X	X	40
Administrateur* du 01/01 au 17/12/2024	MUGEMANGANGO Germain	X	X	X	X	X	X	20
Administrateur	VAN CAUWENBERGHE Philippe	X	X	X	X	X	X	100
Administrateur* du 01/01 au 17/12/24	HARDY Maxime	X	X	X	X	X	X	100
Administrateur* du 27/08 au 31/12/24	TZANETATOS Nicolas	X	X	X	X	X	X	40
Administrateur* du 17/12 au 31/12/24	DERMINE Thomas	X	X	X	X	X	X	100
Administrateur* du 17/12 au 31/12/24	FELON Maxime	X	X	X	X	X	X	100
Administrateur* du 17/12 au 31/12/24	MARCHAL Mathieu	X	X	X	X	X	X	100
Administrateur* du 17/12 au 31/12/24	MONARD Alicia	X	X	X	X	X	X	100
Administrateur* du 17/12 au 31/12/24	PICCICUTO Aurélio	X	X	X	X	X	X	100
Observateur - Invité régulier du Bureau exécutif* du 01/01 au 17/12/24	DESGAIN Xavier	X	X	X	X	X	X	90
Observateur* du 01/01 au 17/12/24	GILLARD Jean-Noël	X	X	X	X	X	X	0
...								
<b>Total général</b>	X	X	X	X	X	X	X	<b>77.57</b>

**NB : Annexer obligatoirement un relevé nominatif des membres de chaque organe de gestion et le taux de présence de chacun d'eux, par organe, sur la période de reporting.**

Titulaires de fonction de direction

Fonction <sup>9</sup>	Nom et Prénom	Rémunération annuelle brute <sup>11</sup>	Détail de la rémunération annuelle brute <sup>12</sup>	Liste des mandats dérivés liés à la fonction et rémunération éventuelle
Directeur gérant	TANZILLI Antoine	99.128,10 €	97.514,73 € rémunération 1.613,37 € ATN	x
Autre ...	x	x	x	x
<b>Total rémunérations</b>	<b>x</b>	<b>99.128,10 €</b>	<b>x</b>	<b>x</b>

Commentaires éventuels

Karim CHAÏBAÏ,  
Président.



<sup>9</sup> Indiquer la fonction occupée au sein de la structure, étant entendu que n'est visé que le staff de direction de cette dernière.

<sup>11</sup> Indiquer la rémunération totale annuelle brute indexée, comprenant toutes sommes en espèces et tous avantages évaluables en argent.

<sup>12</sup> Détailler les différentes composantes de la rémunération brute annuelle (sommes en espèces, autres avantages éventuels conformément aux règles reprises à l'annexe 4 au présent Code).

<u>Nom, Prénom</u>	<u>Taux de présence aux réunions</u>
	%
<i>Membres du Conseil d'administration</i>	
GOFFART Eric	100
MAGNETTE Paul	40
MUGEMANGANGO Germain	20
PATTE Julie	90,91
VAN CAUWENBERGHE Philippe	100
DOGRU Mahmut	63,64
CHAÏBAÏ Karim	81,82
CHOEL Manon	20
JANDRAIN Babette	70
LEMAIRE Thomas	100
MANOUVRIER Line	70
TZANETATOS Nicolas	40
HARDY Maxime	100
DERMINE Thomas	100
FELON Maxime	100
MARCHAL Mathieu	100
MONARD Alicia	100
PICCICUTO Aurélio	100
<b>Moyenne</b>	<b>77,58</b>

<i>Membres du Bureau exécutif</i>	
PATTE Julie	92,3
GOFFART Eric	100
MANOUVRIER Line	84,6
<b>Moyenne</b>	<b>92,30</b>

<i>Observateurs au Conseil d'administration</i>	
Xavier DESGAIN	90
Jean-Noël GILLARD	0
<b>Moyenne</b>	<b>45</b>

<i>Invités au Bureau exécutif</i>	
Xavier DESGAIN	69,2
<b>Moyenne</b>	<b>69,20</b>

Karim CHAÏBAÏ,  
Président.

